

ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 20 OCTOBRE 2019

Les thématiques actuelles vues par les candidat(e)s

Le 20 octobre auront lieu les élections fédérales qui permettront à la population suisse d'élire son Parlement. Comme pour les précédentes élections, en 2011 et en 2015, INTERFACE donne la parole à huit candidat(e)s fribourgeois(e)s.

Pour le Conseil des Etats, trois questions ont été posées aux trois prétendant(e)s fribourgeois(e)s issu(e)s des partis de droite majoritaires au Parlement (PDC, PLR, UDC).

Même démarche dans notre secteur avec quatre questions posées aux cinq candidat(e)s au National représentant les districts de la Gruyère et de la Veveyse.

Modes d'élection

- Conseil national: système proportionnel
- Conseil des Etats: majorité absolue au 1er tour puis majorité relative lors d'un éventuel 2ème tour

CANDIDAT(E)S POUR LES ÉLECTIONS AU CONSEIL DES ETATS



Johanna Gapany
PLR
Bulle



Pierre-André Page
UDC
Châtonnaye



Beat Vonlanthen
PDC
Heitenried

CANDIDAT(E)S POUR LES ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL



Nadine Gobet
PLR
Bulle



Roland Mesot
UDC
Châtel-St-Denis



Jean-Luc Mossier
PDC
Remaufens



Jean-François Rime
UDC
Bulle



Marie-France Roth Pasquier
PDC
Bulle

1. Quelle est votre position concernant la signature de l'accord cadre avec l'UE ?

Johanna Gapany: En faveur, car il sécurise notre accès au marché européen tout en défendant au mieux la souveraineté de la Suisse. J'émetts trois réserves: les évolutions dans la libre-circulation des personnes doivent se limiter au marché du travail, la protection des salaires doit être garantie, la clause guillotine doit faire l'objet d'une évaluation.

Pierre-André Page: Le Conseil fédéral a pris une bonne décision en ne signant pas spontanément cet accord-cadre. Car si un tiers de ses dispositions sont acceptables, un autre tiers demande encore quelques explications: comme les garanties de l'Etat pour nos banques cantonales ou nos établissements d'assurance. Enfin, un troisième tiers mérite d'être rediscuté, renégocié: car notre pays se doit de conserver ses marges d'autonomie, qu'elles soient juridiques, sociales ou économiques.

Beat Vonlanthen: La Suisse échange chaque jour des biens pour une valeur de presque un milliard de francs avec l'UE. De bonnes relations avec cette dernière sont donc cruciales pour notre prospérité. L'accord institutionnel est la cheville ouvrière dans la poursuite de relations constructives. Le Conseil fédéral est en train de régler les questions ouvertes. Sur cette base, l'accord-cadre doit être signé rapidement.

2. Selon vous, quelles sont les principales mesures à intégrer dans la nouvelle réforme de l'AVS ?

Johanna Gapany: 1. De la flexibilité dans l'AVS: certains veulent et peuvent travailler plus longtemps, pourquoi ne pas réduire le temps de travail en fin de carrière au lieu de stopper brusquement? 2. Plus de réalisme et moins de politique dans le 2ème pilier: pour un taux de conversion flexible et lié aux réalités démographiques et économiques. 3. Un 3ème pilier pleinement exploité: la prévoyance individuelle est un outil trop peu exploité. On doit tous pouvoir davantage valoriser nos années de travail, sans être limités.

Pierre-André Page: La prochaine réforme de notre AVS doit intégrer l'égalité homme-femme et arrêter un âge de départ à la retraite unique. Elle doit aussi impérativement garantir une retraite «flexible», en fonction de la pénibilité du travail et en rapport avec le nombre d'années de cotisations: le jeune apprenti ayant commencé à cotiser à 16 ans doit être sur un pied d'égalité avec celui qui a étudié dix ans avant d'exercer une profession. Attendons les propositions du Conseiller fédéral Alain Berset, promises pour cet automne et que nous analyserons en détail!

Beat Vonlanthen: Avec l'acceptation de la RFFA, nous avons obtenu un court répit, mais des solutions doivent être rapidement trouvées pour garantir la pérennité de notre système d'assurances sociales. Concernant l'âge de la retraite, une plus grande flexibilité doit être assurée, afin de palier à l'espérance de vie qui ne cesse d'augmenter. Il nous faut également trouver d'autres sources de financement. L'idée d'utiliser une part du bénéfice de la BNS est à approfondir.

3. Lors de la session d'été, le Conseil des Etats s'est prononcé concernant la fixation de quotas de femmes dans les Conseils d'administration ou directions d'entreprises, ainsi que pour le congé paternité.

Qu'en pensez-vous ?

Johanna Gapany: Les quotas ne règlent pas le problème à la racine et ne sont, à mon sens, pas une solution. 42% des femmes de 25 à 34 ans ont un diplôme supérieur, contre 34.7% des hommes. Pourtant 6 femmes sur 10 sont à temps partiel, contre 1.8 hommes. C'est au niveau de la répartition de l'activité professionnelle que le problème perdure: souvent, la responsabilité familiale revient à la femme. Le congé paternité, ou plus généralement parental, est une bonne mesure pour instaurer une responsabilité familiale commune dès les premiers jours de l'enfant et mieux répartir l'activité professionnelle.

Pierre-André Page: Pour les femmes, je préfère développer des conditions cadres favorables pour leurs carrières et promouvoir leurs compétences plutôt qu'imposer des quotas, véritables carcans. Quant au congé paternité, je défends l'idée d'un congé «parental», laissé au libre choix du père ou de la mère, congé plus souple, plus adapté à la situation de chaque famille et qui responsabilise davantage les époux.

Beat Vonlanthen: Il ne s'agit pas de quotas! Une représentation adéquate des femmes dans les directions et dans les Conseils d'administration doit être défendue. Les seuils de représentation des sexes de 30% pour les CA et de 20% pour les directions ne concernent que les grandes entreprises cotées en bourse et ne touchent donc pas les PME. Et quelles seront les sanctions? Les entreprises doivent uniquement expliquer dans leurs rapports annuels pourquoi les seuils n'ont pas pu être atteints. Cette mesure reste donc très modeste.



1. Que proposez-vous pour faire face au manque de main d'œuvre qualifiée ?

Nadine Gobet: Mettre la priorité sur la formation par apprentissage qui offre des perspectives professionnelles et des possibilités de formations supérieures, développer les offres de formation continue, y compris en lien avec la numérisation. Mieux utiliser la main d'œuvre bien formée en attirant davantage de femmes sur le marché du travail et en améliorant les incitations à rester actif au-delà de l'âge de l'AVS. Maintenir l'accord de libre-circulation des personnes.

Roland Mesot: Nous avons, sur Fribourg, une bonne formation professionnelle, de qualité, active et bien organisée, avec un salon « Start ! Forum des Métiers » qui a fait ses preuves. Néanmoins, je propose d'intensifier les actions de promotion et de présentation, auprès des jeunes, des métiers concernés par le manque de main-d'œuvre. Nous devons aussi soutenir activement les entreprises formatrices par des dispositions et des mesures attractives.

Jean-Luc Mossier: Un point fort de mon programme est de développer un système de formation continue pour les CFC. C'est essentiel dans l'intérêt des travailleurs, pour maintenir leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle, mais aussi dans celui des entreprises pour lesquelles la formation continue devient un véritable souci permanent, parce que les compétences évoluent de plus en plus vite.

Jean-François Rime: Il faut soutenir la formation professionnelle en faisant la promotion des passerelles avec les HES, voire les EPF. Les patrons de PME font de gros efforts pour former les apprentis. Il faut donc éviter de leur compliquer la vie.

Marie-France Roth Pasquier: Promouvoir davantage la formation duale dans les écoles. Favoriser les passerelles et la formation continue au sein des entreprises. Faire appliquer les lois et les conventions collectives afin que les qualifications et le travail de qualité soient reconnus, ceci spécialement pour les travaux publics.

2. Quelle doit être la politique d'aménagement du territoire selon vous ?

Nadine Gobet: Prendre en considération les besoins des entreprises et des particuliers, tout en préservant la nature. L'objectif: une occupation équilibrée du territoire avec une densification ciblée dans les zones déjà construites et des terrains en suffisance pour permettre aux entreprises de se développer et de créer des emplois.

Roland Mesot: La LAT a été votée, avec ses nombreux inconvénients. Contrairement à ceux qui veulent encore de nouvelles lois contraignantes, je veux rester pragmatique et surtout ne pas venir avec de nouveaux objets liés à l'aménagement du territoire avant la mise en œuvre de la « LAT 1 ». L'Etat doit être conscient des besoins des entreprises, la mise à disposition de terrains répondant aux besoins des entreprises doit être facilitée. Offrir des possibilités de développement aux entreprises et PME régionales et locales qui le souhaitent est tout aussi important que l'implantation d'entreprises extérieures.

Jean-Luc Mossier: Il est logique d'éviter le mitage du territoire, mais il faut que le contrôle du territoire ne priverait pas le développement économique, or c'est le cas depuis 2012 avec l'entrée en vigueur de la LAT. Dans le canton de Fribourg, il est essentiel de redistribuer rapidement les réserves de terrain industriel dans des endroits favorables au développement économique.

Jean-François Rime: Actuellement, l'aménagement du territoire est dans les mains de l'administration à Berne. On a fait une erreur grave lorsque l'on a accepté la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Ce problème concerne en priorité les communes et les cantons.

Marie-France Roth Pasquier: Elle devrait être moins axée sur le logement et permettre de fournir des places de travail au plus proche des zones bâties. L'aménagement du territoire doit être un peu plus souple dans sa mise en application pour permettre aux entreprises existantes de se développer aussi rapidement que le marché l'exige. La densification des zones d'activités doit être une priorité et elles doivent être proches des réseaux routiers et ferroviaires.

3. Selon vous, quelles sont les mesures à mettre en place dans le cadre de la transition écologique en ce qui concerne les entreprises ?

Nadine Gobet: L'économie d'énergie car la moins chère est celle qui n'est pas consommée. Soutenir les développements technologiques, optimiser les processus industriels, encourager les audits énergétiques avec un plan de mesures d'efficacité (électricité, carburants, mobilité électrique), favoriser l'utilisation des énergies renouvelables (contracting énergétique) et les mesures de rénovation des bâtiments avec des déductions fiscales.

Roland Mesot: Il faut soutenir les investissements dans l'énergie renouvelable par des mesures financières incitatives. Il ne serait pas judicieux d'appliquer des mesures qui péjoreraient la productivité et l'avenir de notre économie par rapport aux entreprises européennes concurrentes.

Jean-Luc Mossier: La transition écologique ne doit être une opportunité pour l'Etat d'augmenter la fiscalité avec de nouveaux impôts. Je suis convaincu que dans les 10 ans à venir les pays industrialisés vont remplacer progressivement une fiscalité basée sur la valeur ajoutée par une fiscalité incitative basée sur l'empreinte carbone. De nombreux économistes préconisent cette stratégie pour prendre en compte les coûts environnementaux.

Jean-François Rime: La transition écologique est un vaste sujet. Concernant l'énergie, je suis convaincu que les entreprises ne gaspillent pas l'énergie. Pour les autres domaines de l'environnement, les problèmes doivent être analysés branche par branche. Un coiffeur n'a pas les mêmes problèmes qu'un restaurateur.

Marie-France Roth Pasquier: Accompagner et aider nos PME dans les recherches d'économie d'énergie et rester raisonnables dans les exigences administratives. Inciter fiscalement l'installation de production d'énergie renouvelable dans les zones industrielles. Favoriser l'utilisation des transports publics ainsi que le covoiturage, la mobilité douce et le télétravail pour diminuer l'impact des déplacements. Introduire le critère de proximité dans le cadre de l'attribution des marchés publics.

4. Que proposez-vous pour permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Nadine Gobet: Les modes de vie changent avec une nouvelle répartition des rôles. Reconnaître les compétences indépendamment du genre, défendre une égalité des chances entre femmes et hommes, développer des modèles de travail plus flexibles (temps partiel, télétravail, places de crèche en suffisance) et augmenter la déduction des frais de garde par des tiers.

Roland Mesot: A mon sens c'est un sujet qui doit faire l'objet de discussions entre les associations patronales et les représentations du personnel.

Jean-Luc Mossier: Soutenir une conception moderne de la famille, avec des congés parentaux flexibles, sous forme par exemple d'un forfait d'heures/jours qui peut être partagé entre les parents et/ou pris sous forme de congés à la carte pendant x mois. Même si cela a un coût, c'est un investissement sur le futur raisonnable et responsable vis-à-vis des jeunes qui s'engagent dans une vie de famille.

Jean-François Rime: Si on parle des PME, il est difficile de trouver une solution miracle utilisable par tous les patrons. Dans une PME de trois personnes, l'absence du patron ou d'un employé pose des problèmes d'organisation. C'est par contre vrai que les femmes sont de mieux en mieux formées et que l'économie en a besoin (question 1). Si le congé paternité est introduit, il doit être appliqué avec une certaine souplesse permettant aux PME de s'organiser.

Marie-France Roth Pasquier: Encourager la création de places de crèches et continuer à aider les familles afin que les frais de garde ne soient pas dissuasifs. Promouvoir le temps partiel pour les femmes ET les hommes. Repenser les horaires scolaires et oser la mise en place d'horaires continus avec l'enseignement le matin et la pratique de sports ou d'activités culturelles l'après-midi.